

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Réuni en Conseil Scientifique territorial de Poitiers		
Catégorie : Aménagement		Source de la saisine : Région Nouvelle-Aquitaine
Date de Dépôt : 30/05/2018	Date d'examen en CSRPN (CST P) : 06/09/2018	
Avis n° 2018-16		
Date de validation officielle : 06/09/2018	<b>Objet :</b> <b>RNR de la Renaudie : Demande de dérogation – Trail du Chambon 2018</b>	Vote : ----- Présents : 12 Représentés : 18 ----- Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

## CONTEXTE DE LA DEMANDE

Le 30 septembre 2018, le TEAM 16 organise le Trail des Gorges du Chambon (TGC) d'une distance de 75km. Cette manifestation sportive engage 100 participants sur le trajet impactant la Réserve Naturelle Régionale. Le TEAM 16 souhaite faire passer l'un de ces parcours par la Vallée de la Renaudie, classée en Réserve Naturelle Régionale, comme ce fut déjà le cas pour les éditions 2015, 2016 et 2017.

Le règlement de la Réserve Naturelle Régionale ne permet ce type de manifestation qu'après dérogation accordée par la Région. Cette dérogation est éclairée par l'avis du CSRPN N-A et du Comité consultatif de gestion du CREN.

### Exposé des motifs

Le rappel des éléments réglementaires souligne les points suivants :

- il n'y pas d'étude d'incidence Natura 2000 à réaliser,
- la charte Natura 2000 a été signée par les organisateurs,
- la nécessité de respecter le règlement de la réserve et notamment son article 3.9.

Par ailleurs, a été présenté :

- un bilan de l'édition 2017 ;
- une analyse des impacts soulignant les traversées de cours d'eau (au nombre de 2) déjà équipée. Le 1<sup>er</sup> passage utilisera un pont existant et le 2<sup>ème</sup> passage est balisé avec la mise en place d'un pont provisoire en rocher. Le tracé de la course a été modifié par rapport à celui de l'année dernière pour passer sur des chemins ruraux (non classés mais inscrits dans la réserve) déjà empruntés par des rondonneurs. La course évite la période sensible en ayant lieu fin septembre. Le site sera fréquenté avec néanmoins peu de public dans la réserve, le passage étant évalué entre 7h et 9h.

Le comité consultatif de la réserve s'est prononcé favorablement pour l'autorisation de la traversée de la RNR de la Renaudie sur le parcours identifié et avec les aménagements préconisés pour l'édition 2018.

## EXAMEN DU CSRPN

Le CSRPN, en 2014, 2015, 2016 et 2017, a déjà eu à se prononcer sur le dossier de la Transbraconnienne, devenue le Trail des Gorges du Chambon, dont le parcours traverse la RNR de la vallée de la Renaudie.

Les échanges ont porté sur les divers points suivants :

- L'absence de gestion du public, toutefois l'heure de passage des coureurs (7h -9h) n'est pas favorable à une concentration et à des effets négatifs,
- Le caractère intégrateur social que de telles manifestations offrent dans des territoires souvent reculés est à prendre en considération face à la réalité des risques encourus par le milieu,
- La pertinence d'un avis du CSRPN sur 3 ans pour éviter de représenter le dossier chaque année, sous réserve que les paramètres ne changent pas,
- L'absence d'impact significatif, le cours d'eau traversé étant à sec à cette période de l'année et présentant un fond caillouteux. En outre le linéaire de la traversée dans la réserve est de 500 m et le tracé s'inscrit sur des chemins ruraux,
- La prise en compte de ce type de manifestation dans le prochain plan de gestion de la réserve,
- La qualification de cette manifestation à portée régionale.

## AVIS DU CSRPN

**Le CSRPN N-A, (réuni en conseil scientifique territorial de Poitiers le 6 septembre 2018), après délibération, formule émet un avis favorable au déroulement de la manifestation le 30 septembre 2018, accompagné de la remarque suivante : la nécessité de mettre en place des rubalises et des surveillants permettant de sensibiliser les coureurs et les intervenants.**

A Poitiers, le 06 septembre 2018.  
Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL